

Envoyé en préfecture le 12/08/2025

Reçu en préfecture le 12/08/2025

Publié le 12/08/2025

ID : 007-200039808-20250701-2025_07_009_BIS-DE

S-LO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 1^{er} Juillet 2025

Convocation du 24 juin 2025

N°2025_07_009

Objet : Espaces Naturels – Révision du réseau de chemins de randonnées d'intérêt communautaire

Le 1^{er} juillet 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Yves RIEU, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON

Absents : Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Maryse RABIER, René UGHETTO

Pouvoirs : Nicolas CLEMENT à Carole VANESSE, Max DIVOL à Nathalie VOLLE, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Denise GARCIA à Antoine ALBERTI, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Hervé OZIL à Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU

Secrétaire de Séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 35

Vote contre : pour : 35 abstention :

Le Président expose aux conseillers que dans le cadre de la réécriture par le Département de l'Ardèche de sa politique relative à la randonnée, la communauté de communes a souhaité procéder, en concertation avec les communes, à une révision de son réseau de chemins de randonnées d'intérêt communautaire.

Suite aux rencontres techniques avec les communes, il est proposé au conseil communautaire d'approuver quelques modifications du réseau communautaire sur les communes de Balazuc, Bessas, Lagorce, Grospierres, Lanas, Orgnac l'Aven, Rochecolombe, St Maurice d'Ardèche et Vogüé comme indiquées sur la carte annexée à la délibération.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le nouveau réseau de chemins de randonnées d'intérêt communautaire tel que reporté sur la carte annexée à la présente délibération,

Dit que ce réseau constitue le réseau d'intérêt communautaire, prévu à l'article 2.1 des statuts de la communauté de communes

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire de séance

Sylvie CHEYREZY